



*Service Interacadémique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - SIESR*

## A R R Ê T É n° 96

**Portant proclamation des résultats à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Normandie**

**Le recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.822-1 et R.822-9 et suivants

Vu le décret n° 2018-925 du 27 octobre 2018 portant création du CROUS de Normandie

Vu le décret n° 2018-923 du 27 octobre 2018 relatif à diverses mesures concernant le conseil d'administration et les instances consultatives du CROUS de Normandie

Vu l'arrêté ministériel du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires entre le 12 et le 30 novembre 2018

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants aux conseils d'administration du Centre National et des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

Vu l'arrêté rectoral n° 87 du 30 octobre 2018 fixant la date des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Normandie au jeudi 29 novembre 2018

Vu l'avis de la commission électorale du 3 décembre 2018

**Arrête :**

**Article 1 :**

Sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Normandie :

## **COLLEGE DE CAEN**

### **MEMBRES TITULAIRES UNEF**

Lara LEMAIRE

### **MEMBRES SUPPLEANTS UNEF**

Albin HUCHET

### **MEMBRES TITULAIRES Bouge Ton CROUS avec la FCBN**

Erwan ANQUETIL

Sarah CROUSLÉ

### **MEMBRES SUPPLEANTS Bouge Ton CROUS avec la FCBN**

Théo LESÉNÉCHAL

Chloé FERRARI

## **COLLEGE DE ROUEN**

### **MEMBRES TITULAIRES Bouge Ton CROUS avec la FEDER**

Samuel CHASTAGNER

Bérénice BONNORON

Henri LETHELIER

### **MEMBRES SUPPLEANTS Bouge Ton CROUS avec la FEDER**

Anne-Laure SYRIEIX

Paul BERTHELOT

Inès BERKAOUI

## **COLLEGE LE HAVRE**

### **MEMBRES TITULAIRES Bouge Ton CROUS avec la FED'LH**

Marie-Laure MAINGUENAUD

### **MEMBRES SUPPLEANTS Bouge Ton CROUS avec la FED'LH**

Nelson GOMIS

Article 2 :

Les directeurs des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires de Rouen Normandie et de Caen Normandie, et les secrétaires généraux d'académie de Caen et de Rouen, sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera affiché dans les locaux des CROUS de Caen Normandie et de Rouen Normandie.

Fait à Rouen, le 4 décembre 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical line and the letters 'OR'.

Denis ROLLAND

Voies et délais de recours :

*Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la juridiction administrative compétente : « ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée».*